Elections Professionnelles 2022

Comment voter ?

Je travaille dans la fonction publique territoriale

JE VOTE POUR ÉLIRE MES REPRÉSENTANTS

PAR CORRESPONDANCE

Concerne les élections des représentants

- aux CAP
- à la CCP
- au CST pour les collectivités dépendant du CST du Centre de gestion (- de 50 agents)
- au CST pour les collectivités ayant leur propre CST (au moins 50 agents), si décidé expressément par l'autorité territoriale

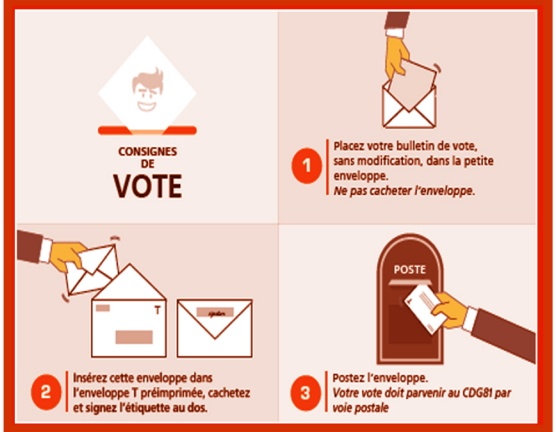

A l'URNE

- **Concerne les élections des représentants au CST pour les collectivités ayant leur propre CST** (+ de 50 agents sauf pour les agents votant par correspondance)
- **Vote à l'urne** dans le bureau électoral principal le jour de l'élection

Placez votre bulletin de vote, sans modification, dans la petite enveloppe.
Ne pas cacheter l'enveloppe.

Puis glisser l'enveloppe dans l'urne

Elections Professionnelles 2022

Pourquoi voter ?

8 DÉCEMBRE

Je travaille dans la fonction publique territoriale

JE VOTE POUR ÉLIRE MES REPRÉSENTANTS

pour les questions COLLECTIVES

Organisation de mon service

Fonctionnement et méthodes de travail

Santé, conditions de travail, hygiène et sécurité au travail

CST

Comité Social Territorial

Examens des questions collectives relatives à l'organisation et au fonctionnement des services et aux conditions de travail.

pour les questions INDIVIDUELLES relatives à la carrière

Je suis FONCTIONNAIRE

CAP

Je vote pour la Commission Administrative Paritaire

Une CAP par catégorie

Je suis CONTRACTUEL(LE)

CCP

Je vote pour la Commission Consultative Paritaire

LES RESULTATS DES CST DETERMINENT LA COMPOSITION DU
CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
(examen des questions générales concernant la F.P.T.)
ET LA COMPOSITION
DU CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE
(examen des questions générales communes aux trois fonctions publiques)

LES RESULTATS DES CST PERMETTENT DE FIXER
LES DROITS SYNDICAUX
ATTRIBUÉS
AUX REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL
DES ORGANISATIONS SYNDICALES POUR LA DÉFENSE DES AGENTS